



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 7 décembre 2023

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Prolongation de l'acte de vente conditionnel signé le 28 janvier 2016 entre la Commune de Payerne et Coop Genossenschaft

En date du mardi 19 décembre prochain, la Municipalité procédera à la signature d'une prolongation de l'acte de vente conditionnel signé le 28 janvier 2016 avec Coop Genossenschaft concernant les parcelles RF n^{os} 778 et 779 ainsi qu'une surface d'environ 1'430 m² à détacher du domaine public situés sur la Place Général Guisan. Cet acte porte sur l'acquisition par Coop Genossenschaft des surfaces citées ci-avant afin de réaliser son projet de complexe immobilier doté d'un centre commercial.

Selon cet acte, l'acquisition des surfaces est soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives et cumulatives dont l'obtention par l'acheteur d'un permis de construire définitif et exécutoire jusqu'au 31 janvier 2019.

Au vu de ce délai, un premier acte de prolongation a été signé le 29 janvier 2020 accordant un nouveau délai pour la réalisation de la condition citée ci-avant au 31 décembre 2023.

Aujourd'hui, le Plan de Quartier n'a pas encore abouti, pour des questions foncières qui restent à régler, ce qui empêche bien évidemment l'obtention par l'acheteur d'un permis de construire.

D'autre part, d'entente avec Coop Genossenschaft et les urbanistes, nous avons lancé une nouvelle étude de l'aménagement du carrefour, et par conséquent de la place, afin de simplifier son exploitation et de donner plus d'importance à certains flux de trafic ainsi qu'à la mobilité douce.

De ce fait, une nouvelle prolongation sera signée donnant un nouveau délai au 28 décembre 2028 pour l'obtention par Coop Genossenschaft dudit permis.

2. A La Coulaz, modification de prolongation de la promesse de vente et d'achat entre la Commune de Payerne et Implenia Immobilien AG (préavis n° 18/2022)

En date du mardi 19 décembre prochain, la Municipalité procédera à la signature de la modification de prolongation de la promesse de vente et d'achat entre la Commune de Payerne et Implenia Immobilien AG.

Le 2 février 2023, le Conseil communal adoptait le préavis n° 18/2022 concernant la prolongation de promesse de vente et d'achat, renonciation partielle conditionnelle à droit d'acquérir, modification de promesse de vente et d'achat, droit d'emption entre la Commune de Payerne et Implenia Immobilien AG. Le Législatif autorisait la Municipalité à mettre en œuvre le contenu de l'acte instrumenté par le notaire Christophe Fischer le 16 septembre 2022. Dans ledit acte, la condition suspensive de l'entrée en force du Plan d'Affectation (PA) « A La Coulaz 2 » d'ici au 31 décembre 2023 est inscrite. Ce PA a été accepté par le Conseil communal le 21 septembre 2023 par le biais du préavis n° 08/2023. Le dossier a ensuite été envoyé à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) pour approbation par le Département des Institutions, du Territoire et du Sport (DITS). Selon demande de la DGTL, des documents sont encore à lui fournir avant la signature du PA par la Cheffe du Département.

Au vu de ce qui précède, un nouvel acte sera signé prolongeant jusqu'au 30 juin 2024 le délai de l'entrée en force du PA « A La Coulaz 2 ».

3. Bouclement du préavis n° 10/2012 RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III

Dans le cadre du préavis n° 10/2012, le Conseil communal adoptait un projet d'aménagement du giratoire de la Fenette RC 607b et octroyait un crédit totalisant Fr. 1'455'000.— pour des travaux d'adaptation du réseau d'eaux claires et usées ainsi que ceux d'aménagement du giratoire et d'assainissement de la RC 607b. La récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA devait être déduite de ce montant.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total hors taxe de Fr. 1'257'578.20, le montant de la TVA récupéré atteignant près de Fr. 100'000.—. La subvention obtenue de l'ECA a représenté Fr. 12'172.—.

La partie des travaux d'assainissement à financer par prélèvement sur le fonds « Egouts-épuration / travaux futurs » (autorisation donnée par le Conseil communal pour Fr. 80'000.—) s'est montée à Fr. 79'860.75 et le prélèvement au fonds correspondant a été effectué sur l'exercice 2013.

Cet investissement est amorti depuis 2014 et sa valeur résiduelle projetée au 31 décembre 2023 se monte à Fr. 569'697.25.

4. Boucllement du préavis n° 02/2013 Réaménagement du canal pour la dérivation des eaux de l'Arbogne. Interconnexion des réseaux d'eau potable Payerne-Corcelles

Dans le cadre du préavis n° 02/2013, le Conseil communal autorisait la Municipalité à participer aux travaux effectués sur son territoire pour la réalisation d'un canal de dérivation des eaux de l'Arbogne à hauteur de Fr. 100'000.— et à entreprendre les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable Payerne – Corcelles pour un montant de Fr. 47'000.—.

Elle octroyait ainsi un crédit du même montant (TTC) dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 88'576.89 après récupération de la TVA pour environ Fr. 7'000.—. La subvention ECA s'est quant à elle montée à Fr. 13'068.—.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à amortir le montant de Fr. 100'000.— par prélèvement sur le fonds de renouvellement de rénovation n° 9281.4700 « cours d'eau et rives : entretien » ainsi qu'à porter au bilan le montant de Fr. 47'000.— dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA puis de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Compte tenu de la dépense totale, du prélèvement sur le fonds effectué en 2017 pour Fr. 74'081.80 et des amortissements déjà comptabilisés depuis 2016, cet investissement est entièrement amorti à ce jour.

5. Boucllement du préavis n° 08/2015 Réfection du Stade municipal et achat de matériel d'athlétisme

Dans le cadre du préavis n° 08/2015, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 830'000.— pour des travaux de réfection du Stade municipal et l'achat de matériel d'athlétisme, montant dont il y avait lieu de déduire la subvention attendue.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 512'274.85, grâce à l'obtention d'offres nettement inférieures au devis estimatif (pourtant fondé sur une offre préalable). Le Fonds du Sport vaudois a refusé de contribuer à la réfection du tartan qu'il a assimilée à de l'entretien, mais une participation du maître d'état au financement de la piste d'athlétisme de Fr. 30'000.— a été versée à titre d'indemnité dans le cadre du litige qui l'a opposé avec la Commune en 2022.

L'investissement a été amorti lors du boucllement 2017 pour Fr. 270'300.— par un prélèvement sur la réserve « Sport : Stade – terrain et infrastructures », conformément à l'amendement requis par les commissions et approuvé par le Conseil communal. Compte tenu des amortissements annuels effectués, l'objet sera entièrement amorti au 31 décembre 2023.

6. Boucllement du préavis n° 22/2015 Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de la zone industrielle La Palaz C

Dans le cadre du préavis n° 22/2015, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 121'000.— pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie de la zone industrielle La Palaz C, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 82'717.15 après récupération de la TVA pour environ Fr. 5'800.—. La subvention ECA de Fr. 17'107.— reçue le 9 septembre 2016 a été imputée en recettes dans le compte de fonctionnement.

Cet investissement a été entièrement amorti lors du bouclage 2016 par un prélèvement sur le fonds de réserve « Eaux, travaux futurs » conformément aux décisions votées par le Conseil communal.

7. Bouclage du préavis n° 19/2016 Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie ainsi que des aménagements routiers et réalisation d'une place publique à la rue de Vuary

Dans le cadre du préavis n° 19/2016, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit total de Fr. 455'000.— dans le but de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue de Vuary (Fr. 163'000.— dont il avait lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA) et de réaliser les aménagements routiers, les trottoirs et la place publique (Fr. 292'000.—).

Les travaux relatifs aux services industriels devaient être amortis en totalité par un prélèvement sur le fonds de réserve « Eaux, travaux futurs ».

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 338'811.25, après récupération d'environ Fr. 25'700.— de TVA, dont Fr. 118'128.60 relatifs aux infrastructures, qui ont entièrement été amortis au 31 décembre 2017 par un prélèvement au fonds susmentionné. La subvention ECA de Fr. 47'303.— reçue le 20 décembre 2017 a été imputée en recettes dans le compte de fonctionnement.

L'amortissement sur les aménagements routiers a débuté en 2019 et la valeur résiduelle projetée à fin 2023 est de Fr. 147'683.65

8. Bouclage du préavis n° 06/2017 Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit

Dans le cadre du préavis n° 06/2017, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 297'000.— pour la migration de l'ERP communal.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 289'921.— et amorti conformément au préavis, soit Fr. 200'000.— par un prélèvement en 2017 et 2018 sur le fonds de réserve « informatique, migration de l'ERP communal », et le solde par virement sur le compte n° 3151.00 « entretien du parc informatique » de la section 1900 « Informatique » (Fr. 57'585.50 en 2018, Fr. 13'535.50 en 2019 et Fr. 18'800.— en 2022).

9. Bouclage du préavis n° 16/2017 Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503 et reconstruction sur la parcelle RF n° 2150

En acceptant le préavis n° 16/2017, le Conseil communal autorisait la Municipalité à déplacer la halle de stockage existante sur la parcelle RF n° 2150 pour un montant total de Fr. 310'000.— TTC, de porter la somme au bilan et de l'amortir sur 30 ans.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 306'753.04 et amorti conformément au préavis à partir de l'exercice 2019. Sa valeur résiduelle projetée au 31 décembre 2023 est de Fr. 255'253.04.

10. Boucllement du préavis n° 01/2018 Assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE) – étape 2

Dans le cadre du préavis n° 01/2018, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 1'500'000.— TTC pour la 2^e étape des travaux d'assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE).

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 1'476'581.69. Le prélèvement sur le fonds de réserve « Bâtiment : BSE 2^{ème} étape » a été effectué conformément au préavis pour Fr. 500'000.— sur l'exercice 2018, et que le Canton a versé une contribution à l'isolation thermique de Fr. 28'140.—. Le solde de Fr. 948'441.69 est amorti depuis l'exercice 2019 et sa valeur résiduelle projetée au 31 décembre 2023 se monte à Fr. 781'941.69.

11. Boucllement du préavis urgent n° 16/2020 Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19

Dans le cadre du préavis n° 16/2020, le Conseil communal autorisait la Municipalité à financer le plan de relance du Musée exploité par l'ASAP pour un montant de Fr. 150'000.— TTC dont il y avait lieu de déduire la participation attendue de la COREB pour Fr. 30'000.—.

La différence de Fr. 120'000.— devait être financée d'une part par l'utilisation des fonds spéciaux « Musée » et « culturel » pour Fr. 50'000.— et Fr. 10'000.— respectivement. Le solde à charge du compte de fonctionnement pour Fr. 60'000.— devait être couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve « Service social : fonds de solidarité Covid-19 ».

Les dépenses se sont montées au total à Fr. 149'517.15 dont Fr. 55'268.95 sur l'exercice 2021. Les fonds spéciaux ont contribué pour les Fr. 60'000.— et la COREB a versé sa participation de Fr. 30'000.—. Le fonds Covid-19 a ainsi été mis à contribution pour un total de Fr. 59'517.15.

Les opérations comptables relatives à ce préavis se sont achevées en 2021.

12. Boucllement du préavis n° 31/2020 Route de Corcelles, assainissement du passage supérieur CFF (PS), ligne n° 251, km 58.880

Dans le cadre du préavis n° 31/2020, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 260'000.— dans le but d'assainir le passage supérieur CFF à la route de Corcelles.

Les travaux ont été réalisés pour un total de Fr. 105'085.50 et seront amortis sur 15 ans dès 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :



C. Thöny